

Séance du 5 août 2022

06-53 Le 5 du mois d'août, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de réunion, sous la présidence de Madame Florence ZINS, maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 2 août.

Membres présents :

Madame ZINS Florence, Monsieur FINKLER Dominique, Madame DANNENHOFFER Cindy, Monsieur PETIT Yvon, Madame LANG Tania, Monsieur NEU Jean-Martin, Monsieur HOUTH Gilbert, Madame BACH Sandrine, Madame SCHULLER Marie-Jeanne, Monsieur CORDARY Henri.

Membres absents :

Madame NIRRENGARTEN Patricia, Monsieur DERR Vincent, Monsieur MATHIS Mathieu, Madame REICHL Laure, Monsieur BOTZUNG Michel.

Madame NIRRENGARTEN Patricia donne procuration à Madame BACH Sandrine.
Monsieur BOTZUNG Michel donne procuration à Madame SCHULLER Marie-Jeanne.

Madame LANG Tania est nommée secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 11 juillet 2022
2. Réalisation d'un prêt pour le remboursement de l'avance de trésorerie du lotissement A l'Orée des Champs
3. Maison d'Assistants Maternels : plan de financement
4. Demandes de subvention
5. Divers

Avant d'entamer l'ordre du jour, Madame le Maire présente au conseil municipal, Monsieur NIRRENGARTEN Jean, comptable public, qui fera un point sur la situation financière de la commune.

2022-06-53-Approbation du PV de la séance du 11 juillet 2022

Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Madame le Maire soumet au conseil municipal le PV de la séance du 11 juillet 2022. Après délibération, le conseil municipal approuve le PV à l'unanimité.

2022-06-54-Réalisation d'un prêt pour le remboursement de l'avance de trésorerie du lotissement A l'Orée des Champs

Nomenclature acte : 7.3 Emprunts

Madame le Maire informe l'assemblée que l'avance de trésorerie, d'un montant de 1 300 000 euros consentie pour la réalisation du lotissement A l'Orée des Champs arrive à échéance le 10 août 2022.

Les recettes escomptées fixées par délibération du 20 mai 2019 sont inférieures au coût de l'opération.

Par ailleurs, considérant la conjoncture internationale actuelle, le marché de l'immobilier n'est pas favorable aux acquéreurs.

A ce jour, les recettes des ventes de terrains sont insuffisantes pour couvrir ce montant.

Elle propose donc au conseil de souscrire une nouvelle avance de trésorerie et soumet la proposition du Crédit Agricole de Lorraine qui s'établit comme suit :

Séance du 5 août 2022

Montant : 700 000 €
Type d'échéance : trimestrielle
Taux client : 2.07 %
Durée : 36 mois
Montant échéance : 3 622.50 €
Montant dernière échéance : 703 622.50 €
Frais de dossier : 700 €
TEG annuel proportionnel : 2.10 %

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la trésorerie actuelle de la commune,
Vu la nécessité de rembourser l'avance de trésorerie consentie en 2020,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'ouvrir un crédit de trésorerie de 700 000 euros,
- D'approuver les conditions proposées par le CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE,
- D'autoriser le maire à signer la convention à intervenir.

2022-06-55-Maison d'Assistants Maternels : plan de financement

7.1 Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. ...)

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération du 28 mars 2022 approuvant l'estimatif définitif du projet de restructuration du logement de fonction de l'école en MAM incluant la rénovation thermique et énergétique du bâtiment de l'école, du logement et la réfection des sanitaires de l'école et fixant le plan de financement.

Elle informe l'assemblée que la Région ne participera pas au financement de ce projet.

Elle propose donc un nouveau plan de financement pour la partie Maisons d'Assistants Maternels :

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté pour un montant de 523 903.68 € hors taxes
- Sollicite les subventions correspondantes,
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce projet,
- S'engage à couvrir les dépenses qui ne pourraient être couvertes par des subventions, par un emprunt,
- Adopte le plan de financement suivant :

Séance du 5 août 2022

Budget prévisionnel de l'opération - MAM seule				
Dépenses		Ressources		
Intitulé	Montant en € HT	Intitulé	%	Montant en € HT
MOE	43 905.68 €	ETAT : DETR DSIL	43.9%	230 000.00 €
AMO	2 900.00 €	CLIMAXION Rénovation énergétique	3.1%	16 446.14 €
Travaux	462 050.00 €	CLIMAXION chaudière	2.7%	14 275.25 €
Mission SPS	2 598.00 €	CAF	30.2%	158 000.00 €
Diagnostics divers	1 500.00 €			
Contrôle technique	3 950.00 €			
Etudes géotechniques	3 500.00 €			
Test infiltrométrie	2 000.00 €	Reste à charge - Fonds propres (loyers)	4.6%	24 000.00 €
Géomètre	1 500.00 €	Reste à charge - Emprunt	15.5%	81 182.29 €
TOTAL en € HT	523 903.68 €	TOTAL en € HT	100.0%	523 903.68 €

2022-06-56-Demandes de subvention

Nomenclature acte : 7.5 Subventions

Madame le Maire soumet à l'assemblée les demandes de subventions suivantes :

Ecole élémentaire de Petit-Réderching

L'école sollicite la prise en charge par la commune du transport à l'occasion du voyage scolaire organisé pour toutes les classes élémentaires, du 30 janvier au 3 février 2023, à Neuwiller-lès-Saverne.

Collège Jean-Jacques Kieffer de Bitche

Le collège sollicite la participation financière de la commune pour un élève issu de la commune, à l'occasion d'un voyage scolaire organisé du 01/06/2022 au 03/06/2022.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- accepte de prendre en charge le transport scolaire pour les classes élémentaires de Petit-Réderching, à hauteur de 580 € TTC.
- refuse de participer aux sorties et activités scolaires pour les élèves inscrits dans les collèges ou lycées.

2022-06-57-Divers

Nomenclature acte : 2.3 Droit de préemption urbain

Séance du 5 août 2022

Madame le Maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner, dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain par la Communauté de Communes du Pays de Bitche, titulaire du droit de préemption :

DECISION N° 05753522B0008

Déclaration d'Intention d'Aliéner N° **DPU 05753522B0008** portant sur l'immeuble **cadastré section 2 n° 217, 17 rue des Tilleuls.**

Déclaration d'Intention d'Aliéner N° **DPU 05753522B0009** portant sur l'immeuble **cadastré section 3 n° 179/159, 2 rue de Hottviller.**

Jumelage

Madame le Maire informe le conseil municipal des retours très positifs exprimés par les communes charentaises à l'issue des manifestations du jumelage, ainsi que les félicitations des personnes qui ont participé aux événements publics.

Bornes électriques

Les bornes sont installées. La mise en service se fera mercredi par le fournisseur EDF.

Travaux à la caserne de pompiers

Un photographe missionné par le Département a réalisé un reportage photo sur les travaux réalisés à la caserne des pompiers. Il sera présenté dans le prochain bulletin d'information départemental.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été débattus, la séance est levée à 20 h 45.

Table des matières

2022-06-53-Approbation du PV de la séance du 11 juillet 2022.....	1
Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes	1
2022-06-53-Réalisation d'un prêt pour le remboursement de l'avance de trésorerie du lotissement A l'Orée des Champs.....	1
Nomenclature acte : 7.3 Emprunts	1
2022-06-54-Maisons d'Assistants Maternels : plan de financement.....	2
2022-06-55-Demandes de subvention.....	3
Nomenclature acte : 7.5 Subventions.....	3
2022-06-56-Divers	3
Jumelage	4
Bornes électriques.....	4
Travaux à la caserne de pompiers.....	4

Suivent les signatures du maire et du secrétaire de séance.

Civilité	NOM d'usage	Prénoms	Fonction	Emargement
Madame	ZINS	Florence	maire	
Madame	NIRRENGARTEN	Patricia	Secrétaire de séance	

